Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_067-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_067
MOBILITE - Avenant n°2 à la DSP du transport urbain

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h02
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_067-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Avenant en annexe
Par Convention de délégation de service public, le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Lunévillois a confié la gestion et l'exploitation des transports urbains à la Société TRANSDEV SA.

Ce contrat, d'une durée de 7 ans, a pris effet à compter du 1er janvier 2026.

Il a fait l'objet d'un premier avenant, daté du 05 janvier 2026, pour prendre en compte la création de la société dédié TRANSDEV PAYS DU LUNÉVILLOIS dont le siège social est situé 2, rue Joseph Cugnot 54300 CHANTEHEUX.

Depuis, le PETR du Pays du Lunévillois a :

- Acquis un bâtiment situé 2 rue Charles Rivolet 54300 LUNEVILLE pour transférer l'agence de mobilité et la rendre plus visible.

- Travaillé sur une charte graphique pour l'ensemble des mobilités et créé un site internet dédié.

L'avenant n°2 proposé porte donc sur :

- Prise en compte de la mise à disposition d'un local par l'autorité délégante au délégataire
- Prise en compte de la gamme tarifaire contractuelle prévue dés le 01 janvier 2026 qui entrera en vigueur le 01 novembre 2026
- Prise en compte de la nouvelle identité visuelle nécessitant la mise à jour des informations voyageurs

Considérant les termes du contrat conclu entre la société TRANSDEV SA et le PETR ;
Considérant le rapport présenté aux membres du comité de pôle ;
Considérant les termes de l'avenant numéro 2.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** la passation d'un avenant numéro 2 au contrat de transport routier urbain de personnes

- DECIDE d'imputer les crédits relatifs à ces dépenses au budget annexe mobilité 2026 du PETR et suivant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

